

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 27
Nombre de votants 29

Délibération n° 2022-27

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 24 mai 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- MM. Gérald BOUTET, Jacquy GOUBET.

Pouvoirs :

- M. Gérald BOUTET à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jacquy GOUBET à Mme Catherine PAGEAUX.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**DEMANDES DE SUBVENTION À LA RÉGION
AU TITRE DU PROGRAMME « PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ »
ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'APPEL À PROJET
« TRANSITION ÉCOLOGIQUE » POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION
D'UN ESPACE FERTILE AU CŒUR DE L'ÎLOT BACHELARD
AU QUARTIER DE LA CHAMPAGNE HAUTE**

Dans le cadre de sa politique de prévention de la ville, la commune de Marsannay-la-Côte a pour projet la création d'un espace fertile au cœur de l'îlot Bachelard au quartier de la Champagne Haute.

Le quartier de la Champagne Haute, moderne au moment de sa création dans les années soixante, comporte des espaces sablés. La commune a fait le constat que ces espaces sont sous-aménagés et sous exploités au regard des problématiques de changements climatiques. C'est pourquoi, la commune souhaite engager des travaux d'aménagement au cœur de l'îlot Bachelard avec pour objectif de restaurer la biodiversité tout en favorisant la convivialité au sein de l'espace public.

Considérant qu'il convient que le projet soit adopté en conseil municipal pour solliciter une subvention auprès du conseil régional, au titre du programme « protection de la biodiversité », et du conseil départemental au titre de l'appel à projet « transition écologique » ;

Considérant que la totalité des travaux réalisés dans le cadre de cet aménagement, d'un montant prévisionnel de 359 106,20 € HT, ne seront pas éligibles aux subventions mentionnées ci-dessus, il est proposé le plan de financement prévisionnel comme suit :

Aide concernée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant sollicité
Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté	250 000,00 €	50 %	125 000,00 €
Conseil départemental de la Côte d'Or	250 000,00 €	30 % (plafonné à 45 000 €)	45 000,00 €
TOTAL DES AIDES		68 %	170 000,00 €
Autofinancement		32 %	80 000,00 €
TOTAL		100 %	250 000,00 €

Coût prévisionnel de l'opération pour la commune :

	Montant HT	
Montant prévisionnel des travaux d'aménagement (Montant HT)	359 106,20 €	
Total des aides	170 000,00 €	47 %
Autofinancement du projet	189 106,20 €	53 %

Vu l'avis favorable de la commission « finances » réunie le 18 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'adopter le principe de l'opération de réalisation de travaux de création d'un espace fertile au cœur de l'îlot Bachelard au quartier de la Champagne Haute ;**
- ⇒ **d'approuver son plan de financement ;**
- ⇒ **de solliciter le concours du Conseil régional de Bourgogne - Franche Comté au titre du programme « protection de la biodiversité / Renaturation : une solution pour diminuer les îlots de chaleur » ;**
- ⇒ **de solliciter le concours du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet « transition écologique » ;**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 1^{er} juin 2022

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT